

CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES
AVIS D'ATTRIBUTION D'UN DOSSIER
D'ACTION COLLECTIVE

Montréal, le 8 février 2017

N° de dossier : 500-06-000832-168

Nom des parties : André Bergeron c. LoyaltyOne, Co.

À : Me James R. Nazem
Avocat de la demanderesse

Me Jean Saint-Onge
LAVERY DE BILLY
Avocat de la défenderesse

Maîtres,

Veillez prendre avis que j'attribue ce jour à l'Honorable juge **MICHEL PINSONNAULT** les pouvoirs de gestion et d'adjudication quant au dossier identifié ci-haut.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que la Chambre des conférences de règlement à l'amiable est disponible en vue de tenter un règlement hors cour, comme en toute autre matière.

Veillez agréer, Maîtres, mes salutations distinguées.

/s/ Pierre-C. Gagnon

L'Honorable Pierre-C. Gagnon, j.c.s.
Juge coordonnateur-Division de Montréal
Chambre des actions collectives